

RAPPORT AU CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 11 juillet 2013

OBJET : ADOPTION DU SCHÉMA POUR UN ENVIRONNEMENT VERT EN SEINE-SAINT-DENIS (SEVES) ET DE SON PLAN D'ACTIONS.

Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création, le Département de la Seine-Saint-Denis agit en faveur de l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, par une politique d'aménagement, de gestion et d'animation d'espaces verts. Gérant aujourd'hui 878 hectares de parcs, 21 000 arbres d'alignement, 250 équipements départementaux, c'est un acteur majeur des politiques de nature en Seine-Saint-Denis, reconnu pour son expérience innovante en faveur de la biodiversité urbaine.

Le cadre politique de l'action départementale en matière de nature, de paysages et de biodiversité est défini par le Schéma Vert de 1998. Dès 2004, un travail important d'études et de concertations avec les acteurs locaux et la population a été engagé afin de redéfinir des enjeux et des orientations pour le territoire.

Ce travail s'est poursuivi à l'occasion de la définition, puis de l'ajustement de l'Agenda 21 départemental, adopté par notre assemblée le 15 novembre dernier, et qui réaffirme notre ambition pour un développement durable et solidaire du territoire de la Seine-Saint-Denis, dans un contexte qui connaît des évolutions majeures. Cette ambition s'appuie notamment sur la mise en œuvre du Projet d'Ecologie Urbaine, qui vous est également soumis.

Ce rapport a pour objet de vous présenter une première mise en œuvre de ce projet, avec la définition d'une nouvelle étape de la politique d'espaces verts et naturels par la validation d'un nouveau document : le Schéma pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (SEVES).

1. Les enjeux de nature en Seine-Saint-Denis à l'origine du SEVES

1.1. Les parcs départementaux, espaces de nature et de socialité

Engagée dans les années 1970 dans un territoire en pleine transformation urbaine et fortement carencé en espaces verts, la politique du Département a tout d'abord consisté en l'aménagement **de grands espaces de nature ouverts au public**. Rapidement, grâce à des partenariats développés dès les années 1990 avec le monde associatif et scientifique, les parcs départementaux sont devenus les précurseurs de la « **gestion harmonique** », nouvelle approche conciliant restauration des milieux naturels et accueil d'un public important. Parallèlement, le lien aux usagers s'est développé, par la mise en place d'une **politique d'accueil et d'éducation à l'environnement** dans les parcs mais aussi l'expérimentation de premiers **conseils d'usagers**, destinés à mieux connaître et prendre en compte les besoins exprimés par les habitants.

On compte aujourd'hui 1800 hectares d'espaces verts ouverts au public en Seine-Saint-Denis, soit quinze fois plus qu'au début des années 1970. Les progrès réalisés en termes de gestion ont permis le développement d'espèces rarement observées en milieu urbain dans les grands pôles verts du territoire comme par exemple, pour le seul règne animal, le blongios nain, le pic épeiche ou le martin pêcheur (oiseaux menacés à l'échelle européenne) le crapaud calamite, le triton crêté ou la couleuvre à collier (amphibiens et reptiles protégés au niveau national) ou encore des chauve-souris dont six espèces protégées ont été observées sur notre territoire. Cette diversité a permis l'intégration de quinze entités (parcs, bois et forêts) au réseau européen **Natura 2000**. Elle est d'autant plus remarquable qu'elle a pu se développer en harmonie avec la fréquentation humaine ; ce sont près de sept millions de visiteurs qui sont accueillis dans les parcs départementaux chaque année.

1.2 LE SEVES : un schéma pour préserver les acquis dans les parcs départementaux mais aussi pour ouvrir les parcs sur la ville, favoriser l'aménagement d'espaces verts de qualité au cœur des espaces urbains

De 2004 à 2009, un important travail de diagnostic et de concertation auprès des acteurs locaux a été entrepris afin de redéfinir collectivement les enjeux du territoire. Cela a donné lieu à l'organisation de nombreuses rencontres avec les acteurs institutionnels, à la conduite d'enquêtes, d'expositions et de rencontre-débat avec la population. En 2010, ces travaux ont fait l'objet, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 départemental, d'une mise en débat au sein du conseil de développement durable (cf. annexe).

Il ressort de cette première phase de travaux plusieurs enjeux, qui ont donné lieu à l'élaboration de premières propositions pour le SEVES (cf. document de synthèse).

Ces propositions permettront, pour les prochaines années, de continuer à assurer **un service de haute qualité dans les parcs et de les ouvrir davantage sur leurs territoires**, mais aussi de **sortir des parcs, pour favoriser l'aménagement d'espaces verts de qualité au cœur-même des villes** : des espaces supports de nouveaux usages, de qualité urbaine et de biodiversité.

1.3 Des évolutions institutionnelles et territoriales récentes, à intégrer au SEVES

Depuis 2009, notre collectivité et son territoire ont connu des évolutions profondes que le SEVES se devait également d'intégrer :

- la montée en puissance de l'**écologie urbaine** dans les politiques départementales, avec l'adoption du Plan Climat Energie territorial, l'actualisation de l'Agenda 21, l'élaboration des projets d'écologie urbaine et d'aménagement métropolitain, qui nous amène à envisager les espaces verts au regard de l'ensemble des services qu'ils nous rendent : amélioration du cadre de vie, préservation de la biodiversité mais aussi adaptation aux changements climatiques, gestion de l'eau, des pollutions etc.,
- l'émergence d'**objectifs de densification très ambitieux pour le territoire**, dans le cadre de la loi relative au Grand Paris, qui nous incitent à imaginer de nouvelles formes urbaines afin de maintenir voire d'accroître la surface d'espaces verts publics. Ainsi, à l'occasion de l'avis sur le projet de Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), le Département a souhaité rappeler qu'un ratio de 12m² par habitant était une ambition nécessaire pour le cœur de l'agglomération ;
- les **contraintes qui pèsent sur les finances des collectivités, et notamment celles du Département**, qui nous incitent à tendre vers une plus grande efficacité dans notre action, pour mieux préserver notre ambition.

En 2012, un travail d'actualisation du SEVES a été mené afin de prendre en compte ces évolutions. Elle a conduit à l'élaboration d'une version synthétique du document qui vous est soumise aujourd'hui pour validation.

2. Le SEVES, six orientations pour une trame verte départementale

Le SEVES propose la constitution d'une trame d'espaces verts irriguant l'ensemble du département, avec six grandes orientations pour le territoire :

- **Orientation 1 – Préserver et développer le réseau d'espaces verts publics pour une meilleure qualité de vie en Seine-Saint-Denis.** Les investissements seront concentrés sur les projets d'aménagements et d'extensions des parcs départementaux ou d'intérêt départemental. Afin d'encourager la création d'espaces verts de proximité au cœur des villes, et en particulier dans les secteurs carencés, un dispositif spécifique, dédié à l'accompagnement technique des acteurs locaux, sera créé : les Ressources pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (cf. partie 2.2). Dans un contexte de densification accrue du territoire, la veille et l'accompagnement auprès des aménageurs seront renforcés de manière à préserver l'intégrité des espaces verts ouverts au public.
- **Orientation 2 – Tisser des liens entre les parcs et la ville pour une nature plus proche et accessible.** Il s'agira de se saisir de chaque nouveau projet pour améliorer l'accessibilité locale et l'insertion paysagère des parcs départementaux. Les franges de parcs feront l'objet de diagnostics urbains paysagers concertés avec les collectivités riveraines, susceptibles de déboucher sur des schémas d'action cohérents. Le projet de Chemin des Parcs sera poursuivi en lui donnant une nouvelle ampleur de manière à en faire un projet intégré, support de promenade, de découverte des paysages mais aussi de biodiversité.

Les aménagements réalisés devront ainsi faire exemple dans les territoires traversés et encourager la mise en œuvre de pratiques écologiques au-delà du Chemin des Parcs. Enfin, la structuration d'une politique départementale de l'arbre en ville renforcera les continuités éco-paysagères et contribuera au rafraîchissement des espaces les plus denses.

- **Orientation 3 – Du grand paysage aux paysages quotidiens : embellir notre territoire pour conforter son identité.** L'objectif est de mieux connaître et faire connaître les grands paysages, afin de faire émerger une culture partagée du paysage en Seine-Saint-Denis, et d'anticiper les mutations urbaines à venir. La requalification des paysages plus quotidiens sera développée par la mise en valeur de petits espaces verts qui font la ville, en intervenant sur le domaine départemental et auprès des acteurs locaux. A ce titre, des expérimentations de végétalisation alternative seront menées, de manière à développer des techniques de génie écologique adaptées au milieu urbain, reproductibles par les aménageurs et gestionnaires du territoire. Enfin, il sera indispensable de permettre aux habitants de découvrir et ressentir les qualités paysagères de la Seine-Saint-Denis, notamment par la promotion des chemins et itinéraires de promenade.

- **Orientation 4 – Accueillir toujours mieux dans les parcs départementaux, espaces naturels fragiles.** La modernisation des infrastructures et des équipements des parcs permettra de maintenir un service de haute qualité, pour tous les usagers. La démarche de gestion harmonique sera poursuivie afin d'accueillir dans les meilleures conditions un public plus nombreux et une plus grande diversité d'usages tout en préservant les milieux naturels.

- **Orientation 5 – Faire des espaces verts un levier d'implication sociale et citoyenne.** La politique d'éducation à l'environnement sera actualisée et s'ouvrira largement aux thématiques de l'écologie urbaine, avec une approche fondée sur les cycles longs, la pratique de la nature et les sciences participatives. Elle sortira des parcs par la poursuite des actions en direction des collèges. La participation de l'ensemble des acteurs locaux et des usagers à la vie des parcs sera encouragée. Il s'agira enfin de mettre l'expérience acquise dans les parcs au service des publics en insertion, des professionnels et futurs professionnels des espaces verts.

- **Orientation 6 – Intégrer les enjeux de la biodiversité au développement territorial.** La capitalisation des données acquises depuis la création de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine permettra de mieux définir les trames verte et bleue départementales, en lien avec les autres enjeux d'écologie urbaine, et de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire, des scientifiques aux aménageurs, autour de sa mise en œuvre. Après l'adoption du Document d'Objectifs du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis en 2011, il s'agit d'assurer son animation et sa mise en œuvre, par la coordination et l'accompagnement des actions des gestionnaires du site.

3. Un plan d'action départemental pour 2014-2020, décliné en deux volets

L'aménagement de la trame verte suppose une intervention du Département sur son propre patrimoine, mais aussi la mobilisation du plus grand nombre d'acteurs territoriaux impliqués dans l'aménagement et la gestion d'espaces verts en Seine-Saint-Denis : collectivités, gestionnaires de zones d'activités, d'habitat social, d'équipements collectifs et d'infrastructures, ... C'est pourquoi le plan d'action départemental se décline en deux volets : d'une part, un plan dédié à l'amélioration constante du patrimoine et de l'expertise départementale et, d'autre part, un plan dédié à l'accompagnement technique des acteurs locaux.

L'ensemble de ces actions s'appuient sur le développement de partenariats avec le monde scientifique, le monde professionnel et le monde associatif, à des échelles complémentaires (locales, régionales, nationales, européennes).

3.1 Améliorer le patrimoine et l'expertise départementale

Les principaux objectifs opérationnels d'ici 2020 sont les suivants :

<i>Développer le réseau d'espaces verts (Orientation 1)</i>	
Etude, stratégie	<ul style="list-style-type: none">- identification des zones carencées en espaces verts- veille sur la préservation des espaces verts existants et sur les espaces ouverts susceptibles d'aménagements
Projets-phare	<ul style="list-style-type: none">- ouverture sur la ville des parcs départementaux Georges Valbon, de la Fosse-Maussoin et de la Bergère, Bois de la Tussion, aménagement de l'entrée du parc Jean-Moulin – Les Guilands sur le Bas Montreuil, aménagement de la pointe nord de l'Île-Saint-Denis- participation au projet régional de Base de Plein Air et de Loisirs de la Corniche des Forts

<i>Tisser plus de liens entre les parcs et la ville (Orientation 2)</i>	
Etude, stratégie	<ul style="list-style-type: none">- élaboration d'un diagnostic et de propositions pour une meilleure insertion urbaine des parcs départementaux
Projets-phare	<ul style="list-style-type: none">- requalification des entrées du parc départemental du Sausset et traitement des franges du parc Georges Valbon- définition et mise en œuvre du projet d'avenir du parc de La Poudrerie- amélioration de l'accessibilité des parcs dans le cadre des projets d'extension, d'aménagement urbain et du Chemin des Parcs- finalisation de l'arc Est du Chemin des Parcs, lancement de l'aménagement de l'arc Ouest, et mise en place de la signalétique

<i>Connaître et valoriser les paysages de la Seine-Saint-Denis (Orientation 3)</i>	
Etude / stratégie	<ul style="list-style-type: none">- élaboration d'un Atlas du Paysage- développement d'outils de gestion et de planification de la place de l'arbre sur les rues départementales
Projets-phare	<ul style="list-style-type: none">- réhabilitation du patrimoine arboré des routes départementales et replantation des berges du canal de l'Ourcq- développement des fonctions d'usages des espaces extérieurs des propriétés départementales- développement d'expérimentations autour de la végétation en ville (formes nouvelles, adaptation aux contraintes urbaines, etc.)

Mieux accueillir dans les parcs (Orientation 4)	
Etude, stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - études régulières de fréquentation et de satisfaction - définition et promotion des spécificités de chaque parc
Projets-phare	<ul style="list-style-type: none"> - aménagement de la Maison de Parc de la Haute-Ile - définition et développement de nouvelles fonctions et usages pour les parcs : (secteur du Puits d'Enfer au parc du Sausset, parc Georges Valbon, ...) - mise en œuvre d'un programme pluri-annuel de grosses réparations - mise en accessibilité pour le public handicapé

Développer le rôle social et citoyen des espaces verts (Orientation 5)	
Etude, stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - révision de la Stratégie d'Education Relative à l'Environnement
Projets-phare	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration concertée de la charte d'insertion urbaine du parc Georges Valbon - élaboration concertée du programme d'animation du parc forestier de la Poudrerie - développement de parcours éducatifs expérimentaux à vocation d'exemplarité

Intégrer les enjeux de biodiversité au développement territorial (Orientation 6)	
Etude, stratégie	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'une stratégie pour la biodiversité - élaboration d'un plan de gestion par parc du site Natura 2000
Projets-phare	<ul style="list-style-type: none"> - restauration des milieux humides (Etang de Savigny au parc du Sausset, Lacs des Oiseaux et du Haricot au parc Georges-Valbon), - accompagnement du vieillissement des boisements des parcs (Sausset, Georges Valbon, Poudrerie) - maintien des milieux ouverts (prairies, pelouses),...

Le détail et la pré-planification des actions prévues pour le patrimoine départemental sont présentés à titre indicatif dans le document « Le Schéma pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis (SEVES) – Le plan d'action 2013-2020 ».

3. 2 Partager et valoriser l'expertise départementale grâce à un nouveau dispositif : les Ressources pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (REVES)

▪ Une expertise départementale importante, à mieux structurer et formaliser

Le Schéma Vert de 1998 avait créé une politique d'accompagnement financier des communes, afin de rééquilibrer l'offre territoriale d'espaces verts. Cette politique, encadrée par la délibération n° 99-XI-05, n'a plus été mobilisée depuis 2009, à l'occasion du moratoire décidé par le Département.

Les services départementaux continuent cependant à mettre leur expérience d'aménagement et de gestion du patrimoine vert départemental ainsi que leur connaissance du territoire aux services des collectivités mais aussi d'autres acteurs en charge de l'aménagement ou de la gestion d'espaces verts, en leur apportant un soutien technique et méthodologique.

L'expertise départementale commence ainsi à être reconnue sur le territoire, et sollicitée par des acteurs de plus en plus nombreux et diversifiés. Aussi, pour mettre en œuvre notre ambition et notre projet de développement du territoire, malgré un contexte aux moyens financiers et humains contraints, il est aujourd'hui nécessaire de structurer davantage notre offre de services pour continuer à répondre à ces besoins et toucher le public professionnel et associatif le plus large possible, dans l'ensemble du territoire.

▪ **Cinq types de ressources au service des acteurs locaux**

Il est proposé la création d'un nouveau dispositif d'accompagnement des acteurs locaux, les « Ressources pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis ». Ce dispositif favorisera le transfert des savoirs et savoir-faire départementaux sur l'ensemble du territoire par la mise à disposition, et la promotion, de l'ensemble des expérimentations et productions, existantes ou à venir, pouvant être utiles aux acteurs locaux. Le REVES sera constitué de cinq volets, alimentés au fur et à mesure des productions départementales :

- « **Connaissance du territoire** » regroupant nos études et données sur la Seine-Saint-Denis ;
- « **Politiques départementales** » du SEVES aux politiques plus spécifiques, telles que le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, le Document d'Objectifs du Site Natura 2000 etc. ;
- « **Savoir-faire** », comprenant la production de guides, de fiches techniques, le porter à connaissance de nos actions et expérimentations etc. ;
- « **Journées d'échanges** » telles que les Rencontres techniques (dédiées aux sujets d'aménagement et de gestion, permettant le débat entre professionnels du public, du privé et étudiants), la journée de restitution des actions d'éducation relative à l'environnement, les journées thématiques menées dans le cadre de Natura 2000 etc. ;
- « **Défis techniques aux étudiants** », appels à projets lancés avec les acteurs locaux auprès du monde étudiant, sur des sujets prospectifs ou des problématiques techniques fortes, afin d'apporter des réponses nouvelles pour le territoire.

Les ressources existantes seront accessibles à partir de fin 2013 depuis le site internet dédié aux espaces verts départementaux. Le REVES sera ensuite alimenté régulièrement par l'ensemble des expériences rassemblées par les services départementaux. Son animation, sa promotion, et son suivi seront coordonnés au sein de la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité. Une évaluation sera menée tous les trois ans afin d'adapter régulièrement nos productions aux besoins des acteurs territoriaux.

Le détail des outils ainsi mis à disposition est présenté dans le document « Les Ressources pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis : L'expertise départementale au service des acteurs locaux », ci-joint.

Le cas échéant des crédits de communication et d'expérimentation pourraient être nécessaires.

L'ambition ainsi réaffirmée de permettre aux habitants et salariés de notre département de bénéficier d'un accès à la nature et à un cadre de vie agréable nécessite la mise en œuvre de moyens humains, financiers et techniques.

Si à sa création, le Département a choisi d'engager des moyens volontaristes en faveur des espaces verts, il a également décidé, dès 1991, de mettre en place la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS) qui lui a permis de dégager des moyens supplémentaires permettant de financer des aménagements de parcs puis la gestion de ces parcs dans un souci de préservation des espaces naturels et d'accueil du public.

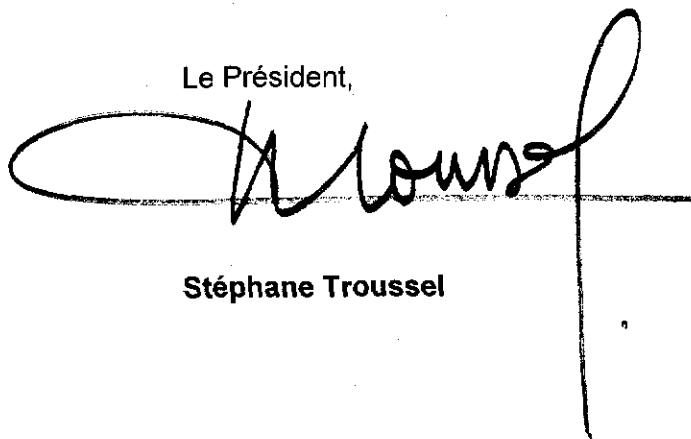
Intégré à la Taxe d'Aménagement depuis 2012, le produit de la TDENS permettra d'assurer une part du financement des actions proposées.

Toutefois, pour faire face aux besoins et parce que le rattrapage à l'échelle régionale reste nécessaire aussi en matière d'espaces verts de nature, la mobilisation du financement des acteurs régionaux restera indispensable dans les prochaines années pour permettre la réalisation de ces objectifs.

En conséquence je vous propose :

- D'APPROUVER le Schéma pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (SEVES), ci-joint annexé ;
- D'APPROUVER le plan d'action ci-joint annexé ;
- D'APPROUVER le dispositif Ressources pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (REVES) ci-joint annexé ;
- D'ABROGER la délibération n°99-IX-05 (dispositif de financement des communes).

Le Président,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Troussel', is written over a horizontal line. The signature is highly cursive and extends significantly below the line.

Stéphane Troussel

Délibération n°

ADOPTION DU SCHÉMA POUR UN ENVIRONNEMENT VERT EN SEINE-SAINT-DENIS (SEVES) ET DE SON PLAN D'ACTIONS

Le Conseil général,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2012-XI-63 du 15 novembre 2012 approuvant la mise à jour des orientations de l'Agenda 21 de la Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération du Conseil général du 13 janvier 1998 relative au Schéma Vert Départemental et à la politique départementale en matière d'espaces verts,

Vu la délibération n° 99-IX-05,

Vu le rapport n° de son président,

La 6^{ème} Commission consultée, le rapporteur entendu,

après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le Schéma pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (SEVES), ci-joint annexé ;

- APPROUVE le plan d'action ci-joint annexé ;
- APPROUVE le dispositif Ressources pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (REVES) ci-joint annexé ;
- ABROGE la délibération n° 99-IX-05 (dispositif de financement des communes).

Pour le Président du Conseil général
et par délégation
Le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention(s)

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le